

Actualités finances locales

L'aménagement de la réforme supprimant la taxe professionnelle est reporté en loi de finances pour 2011

Le 1er juin 2010, à l'issue de l'examen par le Comité des finances locales du rapport de Bruno Durieux sur l'évaluation de la suppression de la T.P., son président, Gilles Carrez, a annoncé que la réforme ne sera pas aménagée cet été comme le prévoit la loi de finances pour 2010, mais en loi de finances pour 2011.

Le rapport propose, d'une part une indexation du barème de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) sur l'inflation et, d'autre part, la fixation d'un tarif plus élevé pour l'IFER « éoliennes » et l'attribution de cette ressource au seul bloc communal. Par contre, il se prononce pour une révision à la baisse du barème de l'IFER « transformateurs ».

Deux nouveaux dispositifs de péréquation, national et régional, devraient voir le jour. Ils pourraient intégrer des critères de ressources et de charges, prendre en compte la totalité de la richesse fiscale (entreprises et ménages) et retenir la richesse consolidée des territoires (groupements et communes membres).

Afin de ne pas pénaliser les communes où sont situés des établissements industriels « fortement capitalistiques », le Comité souhaite modifier les conditions de localisation de la cotisation sur la valeur ajoutée. Il a demandé au gouvernement que le remplacement du dispositif d'imposition des professions libérales, ayant moins de 5 salariés, à la cotisation foncière des entreprises, déclaré contraire à la Constitution, soit remplacé par une recette fiscale et non par une dotation.

Scénario prévisions de taux du



	2010		2011	
	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2
Euribor 3 mois	0,80	1,00	1,40	1,60
Taux 10 ans	3,50	4,00	4,25	4,55

Infos économiques et financières

Zone euro : une politique monétaire accommodante au moins jusqu'à l'automne

Depuis le mois de mars les marchés financiers s'inquiètent des risques liés aux déséquilibres des finances publiques de certains pays membres de la zone euro. Malgré le plan de stabilisation européen et le programme de rachats de dettes d'Etat mis en place par la Banque Centrale Européenne, les tensions restent vives sur les marchés obligataires européens. En témoignent l'écartement ces dernières semaines des spreads entre les rendements des titres d'Etats de l'Allemagne, considérée comme la référence, et ceux de la plupart des pays de la zone euro, y compris ceux jugés peu risqués comme la France (46 points de base entre l'OAT 10 ans et le Bund le 15 juin). Les inquiétudes se sont également déplacées vers les banques et leur capacité à absorber les chocs liés à la crise des dettes souveraines. La demande des banques aux opérations de refinancement de la BCE a ainsi fortement augmenté depuis deux mois.

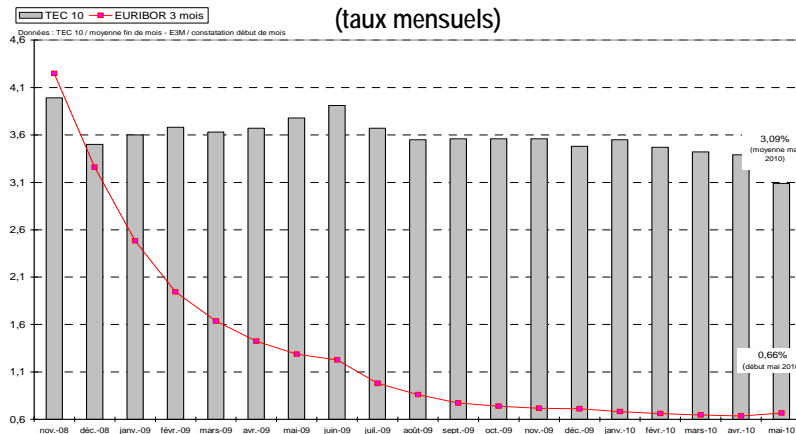
Dans ce contexte, la politique monétaire de la BCE devrait rester extrêmement accommodante. Le conseil des gouverneurs de la BCE a ainsi annoncé le 10 juin qu'elle conduirait des opérations de refinancement à trois mois dans des quantités illimitées. Ceci devrait permettre de réduire les tensions sur les marchés interbancaires. Par ailleurs, la BCE a maintenu ses taux d'intérêt à 1 %, un niveau jugé approprié.

Comment évoluera la politique monétaire au cours des prochains trimestres et quelles seront les conséquences sur les taux longs ?

Sous conditions que les mesures exceptionnelles mises en place réussissent à stabiliser les marchés financiers et le secteur bancaire, la BCE devrait retirer progressivement ses mesures exceptionnelles, selon nous, au quatrième trimestre 2010. En ce qui concerne la politique monétaire conventionnelle, vu la faiblesse de la reprise et la fragilité du système financier, la BCE ne devrait remonter son principal taux directeur qu'à partir de la mi-2011. Ce taux remonterait à 1,25 % en juin 2011 et terminerait à 2,25 % fin 2011. Dans ce contexte, les taux courts se redresseraient à partir du second semestre 2010, avec la normalisation progressive des conditions de marchés. Le taux 3 mois avoisinerait ainsi les 1 % en décembre 2010 et 2,55 % fin 2011. Les taux longs européens devraient également remonter, à court terme, les mouvements de « fuite vers la qualité » se dissipant. Ensuite, la reprise de l'activité ainsi que les anticipations de relèvement du taux refi l'année prochaine devraient influencer la partie longue de la courbe. Le taux OAT 10 ans s'établirait ainsi autour de 4 % à la fin 2010 et 4,55% fin 2011.

Rédigé le 15 juin 2010

Évolution du TEC 10 et Euribor 3 mois (taux mensuels)



Index du 15 juin 2010

Euribor 3 mois	: 0,72 %	TEC 5	: 2,03%
Euribor 1 an	: 1,27 %	TEC 10	: 3,11 %